

La FQPPU s'oppose au projet de loi 38 et réclame la tenue d'États généraux sur l'université québécoise.

Montréal, le 16 juin 2009 - La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) s'objecte au projet de loi 38 sur la gouvernance universitaire. Celui-ci a pour but de régir le fonctionnement administratif des universités québécoises en appliquant des pratiques et des structures étrangères à ce milieu et propres à l'entreprise privée. Entre autres, il impose la prédominance des membres extérieurs dans les conseils d'administration ainsi que des mécanismes de reddition de comptes, incompatibles avec les missions de service public et de développement de la recherche et de l'éducation qui sont le propre des universités. Sous le prétexte d'une saine gestion, la loi vise un contrôle qui va bien au-delà de l'administration financière et s'étend à toutes les activités universitaires, qu'elles soient de nature pédagogique, scientifique ou sociale.

À l'automne 2008, la FQPPU s'était fermement opposée à la première version du projet de loi (107). Les quelques rares modifications qui y ont été apportées ne changent rien au fond du problème. Il s'en dégage un esprit et une finalité semblables, qui minimisent l'influence des professeurs et autres membres de la communauté universitaire dans les conseils d'administration et qui limitent les consultations, en particulier pour la nomination des administrateurs. Outre une perte de responsabilités et d'obligations, jusqu'ici assumées à l'interne, les conséquences les plus visibles de ce projet de loi sont l'assujettissement des modes d'opération et des structures administratives et académiques à des impératifs de productivité qui n'ont rien à voir avec les milieux de l'enseignement et de la recherche universitaires.

Les membres du Conseil fédéral de la FQPPU ont adopté une position unanime pour refuser toute loi et intervention de l'État qui porteraient atteinte aux valeurs fondamentales d'autonomie des établissements et de liberté académique ainsi qu'au principe de la collégialité universitaire. Ils reconnaissent la nécessité de refonder l'université québécoise, mais par la tenue d'États généraux et non par la législation. Compte tenu des multiples difficultés et attaques que subissent les universités québécoises à l'heure actuelle, des problèmes chroniques de financement, de la dégradation des conditions d'exercice des professeurs et des chercheurs, il convient de mener une réflexion aussi large et approfondie que possible. Plus de quarante ans après la création du ministère de l'Éducation et la fondation du réseau de l'Université du Québec, cette réflexion s'impose sous la forme d'États généraux qui puissent mettre à profit l'expérience des membres de la communauté universitaire et des représentants de tous les milieux concernés par le sujet. Il y va autant de l'avenir de la société que de celui des institutions d'enseignement supérieur.

En conséquence, la FQPPU demande au Gouvernement du Québec de retirer le projet de loi 38 et, avant toute législation, d'organiser une consultation générale sur tous les aspects de l'université québécoise.

- 30 -

Source : FQPPU
514-843-5953

Voir aussi le [Bulletin de la FQPPU – SPÉCIAL GOUVERNANCE](#)